

# Plusieurs concessions

Le Comité Technique Local du 20 janvier 2020 était exclusivement consacré à l'examen du projet de règlement intérieur pour l'Insee Grand Est. La Direction a accepté plusieurs demandes de modifications majeures du projet faites par les élus (port de badge, horaires des plages, ...) et quelques autres mineures. À la fin de la séance, la Direction a mis au vote le projet sans présenter le texte abouti suite aux discussions. Afin de se laisser le temps de consulter les agents, la CFDT a voté contre le projet, qui même avec les concessions de la Direction est un recul par rapport au précédent règlement intérieur. Le CTL est reconvoqué le jeudi 30 janvier matin.

## Déclaration liminaire des élus CFDT lue au CTL du 20 janvier 2020

Ce lundi 20 janvier 2020, les membres du CTL du Grand Est sont réunis pour l'examen final du projet de règlement intérieur pour les 3 établissements du Grand Est.

Lors du GT du CTL du 19 décembre préparatoire à ce CTL, les élus ont demandé plusieurs modifications du projet présenté. Plusieurs ont été prises en compte mais pas toutes.

- Concernant la sécurité des personnes, vous demandez l'application des recommandations de l'officier de sécurité nationale en matière de circulation des agents.

Les agents seraient ainsi obligés d'arborer un badge nominatif avec le logo Insee et leur photo pour pouvoir circuler dans les locaux, tandis que les visiteurs clairement identifiés par un code vestimentaire pourraient circuler. Encore une fois nous constatons l'éloignement du terrain de certaines « grosses têtes » de la DG. Nous rappelons que la gendarmerie alerte régulièrement sur l'usage d'uniformes ou de badges factices pour entrer dans les propriétés. D'autre part, les agents se connaissent bien, nous ne sommes pas dans des structures importantes en nombre.

Un agent sans badge se verrait-il refuser l'accès, alors même, qu'à la direction générale le port des badges n'est pas d'actualité ?

- Concernant les plages fixes, nous demandons le respect des avis exprimés par les agents lors des enquêtes. En effet, lors du GT du 19 décembre, pour Nancy, il avait été acté que la plage fixe de l'après-midi serait tous les jours de 14h à 16h.

- Concernant les pointages, nous vous avons rappelé que les agents en formation sur le site pouvaient choisir entre le forfait et la réalité. Qui plus est, une obligation de pointer en cas de missions ou de formations dans sa résidence administrative est ridicule lorsque celles-ci se déroulent en dehors de l'établissement.

Vous avez choisi une rédaction généraliste basée sur une réalité future pour plusieurs sujets pour éviter la présence d'informations pouvant tomber en désuétude. Or un règlement intérieur doit tenir compte de la réalité des situations locales. Par exemple à l'heure actuelle, le parking de Nancy est accessible à tout le monde sans badge et l'association Galopin n'est pas active.

Pour finir, les anciens règlements intérieurs seront abrogés dès lors que l'avis du CTL sera réputé avoir été donné.

Néanmoins, les dispositions des anciens RI concernant les jours de congés supplémentaires accordés l'année de la retraite sont applicables jusqu'au 31 décembre 2020.

Nous demandons qu'une note soit diffusée aux agents rappelant les règles par établissement pour 2020.

En l'état actuel, le projet de RI ne nous convient pas.

Nancy le 20 janvier 2020

## Projet de Règlements Intérieurs

### Organisation SAR/DSP

La Direction rappelle que l'interlocuteur privilégié des agents est leur division des services de proximité.

### Accès aux bâtiments

Le projet de RI indiquait que l'accès au stationnement se faisait via un badge obtenu sur autorisation du SAR uniquement.

La CFDT rappelle que l'accès est libre sur Nancy depuis plusieurs dizaines d'année en attendant l'installation d'un dispositif de fermeture du parking.

Le projet est modifié en ce sens.

L'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite étant hors d'usage, il n'est pas mis dans le projet.

### Sûreté des infrastructures

Le projet de RI prévoit que les agents transmettent leurs numéros d'immatriculations en cas d'utilisation des parkings afin d'assurer la sécurité des sites Insee.

Les élus rappellent que la réalisation de fichiers de données personnelles est soumise à la CNIL. De plus, en l'état actuel le voisinage se stationne sur le parking sans autorisation aucune.

La Direction vérifiera.

### Sécurité des personnes

Le projet de RI prévoit le port obligatoire apparent du badge avec photo pour les agents de l'Insee de chaque site.

La Direction accepte de retirer ce paragraphe dans la mesure où cette recommandation n'est pas appliquée à la DG ou dans d'autres établissements.

Le projet indique également qu'à défaut d'identification vestimentaire claire, un badge sera remis au visiteur et celui-ci sera sous la responsabilité de son accueillant.

### Organisation des journées de travail

Les élus demandent la modification de tout l'article pour tenir compte des enquêtes réalisées auprès des agents de Nancy et Reims.

	Ouverture du bâtiment	Début des pointages possible	Plage fixe	Plage fixe	Fin des pointages possible	Fermeture du bâtiment
Nancy	6h45	7h00	9h30-11h30	14h-16h	19h15	20h
Reims	5h40	7h00	9h15 – 11h15	14h- 16h sauf le vendredi 13h30-15h30	19h15	21h00
Strasbourg	7h00	7h00	9h15 – 11h15	14h-16h	18h45	19h

Le Directeur met au vote le projet de règlement intérieur du Grand Est.

La CFDT est satisfaite des concessions acceptées par la Direction mais ce projet reste un recul par rapport au précédent règlement intérieur.

Vote : CONTRE à l'unanimité. Le Comité Technique est reconvoqué le 30 janvier 2020

Vos représentants CFDT à ce CTL :

Nathalie Bailly ; Michèle Velter ; Arnaud Ragionieri ; Christiane Noll

Dans la mesure où «l'habit ne fait pas le moine », les élus demandent la fourniture systématique de badge pour tout visiteur extérieur.

La Direction accepte.

### Hygiène et sécurité

La CFDT signale que l'intranet Grand Est doit être mis à jour sur cette partie. La Direction y veillera.

### Temps, congés et absences

Plusieurs notes seront produites pour expliciter les circulaires et le guide des autorisations d'absences. Ces notes y seront annexées.

La CFDT demande qu'une information soit faite pour les enquêteurs.

La Direction accepte de le faire lors de la prochaine RGE.

### Badgeage

Le projet prévoit le badgeage/débadgeage systématique des agents non soumis au forfait en cas de mission ou de formation, même à l'extérieur des locaux.

Les élus rappellent que les agents peuvent choisir entre le temps au réel ou le forfait en cas de formation de 3 ou 6 heures.

Le paragraphe sera modifié.

### Convivialité

La CFDT demande si les enquêteurs sont invités lors des moments de convivialité (vœux) avec prise en charge des frais.

Pour le Directeur, les enquêteurs sont bien invités, mais le chef de SAR précise que la consigne nationale est de ne pas prendre en charge leur frais. Ce qui est inadmissible !

### Association du personnel

Les élus signalent que l'association Galopin n'est plus active et n'a jamais pu l'être en raison des freins mis par la Direction pour empêcher son lancement.

La Direction demande alors sa dissolution.